



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

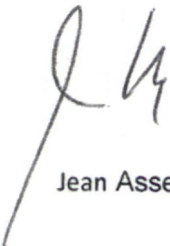
Le Ministre

Luxembourg, le 8 décembre 2017



Le Ministre des Affaires étrangères et européennes  
à  
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3510 posée par l'honorable Député Monsieur Claude Adam.



Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes  
à la question parlementaire n° 3510 déposée le 7 décembre 2017  
par l'honorable Député Monsieur Claude Adam**

**Réponse à la question 1 :**

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a été officiellement invité par la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission de l'Union européenne (HRVP) Federica Mogherini pour assister à un petit-déjeuner avec les Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne en marge du Conseil Affaires étrangères du 11 décembre. Je participerai à ce petit-déjeuner.

Lors de cet échange informel présidé par la HRVP, il n'y a pas d'agenda prédéfini, mais les participants auront l'occasion d'aborder l'ensemble des sujets politiques importants pour l'UE en relation avec Israël, dont le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international dans les Territoires palestiniens sous occupation israélienne. Pour l'ensemble des sujets, la HRVP va présenter les positions communes européennes. Les violations par Israël du droit international, des droits de l'homme et du droit humanitaire international sont régulièrement soulevées par le Luxembourg dans les enceintes internationales et lors de contacts politiques bilatéraux.

Je tiens à souligner que cette réunion informelle avec le Premier ministre israélien est indépendante de la préparation d'un Conseil d'Association UE-Israël. Avant qu'un tel Conseil d'Association ne puisse avoir lieu, l'UE doit d'abord se mettre d'accord sur une déclaration commune, que nous voulons forte et respectueuse du droit international.

Afin d'assurer un bon équilibre dans les relations européennes avec le Proche-Orient, la HRVP a pris l'initiative d'inviter le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas à rencontrer les Ministres des Affaires étrangères de l'UE à l'occasion du Conseil Affaires étrangères en janvier 2018. Le Président Abbas a accepté cette invitation, et je salue cette initiative.

**Réponse aux questions 2 et 3 :**

Ce sujet a déjà été soulevé avec les autorités israéliennes, dans la mesure où huit États membres de l'UE (Belgique, France, Irlande, Espagne, Italie, Danemark, Suède et Luxembourg) et l'Union européenne (ECHO) ont demandé à Israël, par note verbale et par une démarche diplomatique commune effectuée le 31 octobre dernier, la restitution de matériel confisqué ou des compensations après le démantèlement ou la destruction l'été dernier de salles de classe en

préfabriqué et de panneaux solaires qu'ils avaient financés en faveur de communautés palestiniennes vulnérables en zone C de la Cisjordanie.

L'initiative place Israël devant ses responsabilités de puissance occupante, en application du droit humanitaire international et, en particulier, de la quatrième Convention de Genève de 1949. Depuis 2009, le montant total des équipements financés par l'UE ou des États membres qu'Israël a démantelés et saisis s'élève à 1,2 million d'euros, dont 557.000 euros pour la seule année 2016.

#### **Réponse à la question 4 :**

Fidèle à ses positions de principe et à sa volonté de voir la fin de l'occupation qui a commencé en juin 1967, le Luxembourg continue de croire à des initiatives diplomatiques de l'UE, et nous nous engageons pour l'élaboration de positions communes européennes fortes, respectueuses du droit international.

Quant aux relations entre l'UE et Israël, j'ai pu m'exprimer en faveur de plus de différenciation entre Israël à l'intérieur des frontières de 1967 et les colonies. Je suis convaincu que l'UE doit aider, en utilisant tous les moyens politiques et financiers disponibles, les Israéliens et les Palestiniens à trouver une solution au conflit qui les oppose, en appuyant la solution à deux États.

#### **Réponse à la question 5 :**

La décision du Président des États-Unis sera sans nul doute soulevée. Le 7 décembre dernier, j'ai fait une déclaration suite à l'annonce par le président des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël. Je vous prie de bien vouloir trouver le texte de cette déclaration ci-dessous :

*« Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, regrette la décision du président des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël. Cette décision unilatérale annoncée le 6 décembre 2017 n'est pas conforme aux résolutions des Nations Unies au sujet de Jérusalem.*

*Le ministre constate que le statut de Jérusalem n'est pas seulement une question juridique complexe, mais qu'il a aussi une importante dimension politique et religieuse. Avec ses lieux saints, Jérusalem suscite des émotions chez les Israéliens et les Palestiniens, dans les pays arabes et le monde entier.*

*Le ministre rappelle que toute solution au conflit israélo-palestinien doit notamment reposer, conformément à la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur un règlement global négocié du statut final de Jérusalem, qui soit respectueux des droits et aspirations des deux parties.*

*Dans ce contexte, le ministre tient à souligner la position commune européenne sur la question de Jérusalem qui est définie depuis la déclaration du Conseil européen faite à Venise, le 13 juin 1980, dans les termes suivants: « Les Neuf reconnaissent le rôle particulièrement important que la question de Jérusalem revêt pour toutes les parties en cause. Les Neuf soulignent qu'ils n'acceptent aucune initiative unilatérale qui ait pour but de changer le statut de Jérusalem et que tout accord sur le statut de la ville devrait garantir le droit de libre accès pour tous aux lieux saints. »*

*La question du statut de Jérusalem devra être réglée dans le cadre des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens, visant l'établissement de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.*

*Une solution à deux États, négociée et basée sur les frontières de 1967, est la seule façon d'instaurer une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Le Secrétaire général des Nations Unies l'a rappelé à juste titre hier. La position de l'Union européenne repose sur les paramètres bien connus liés au statut final, y compris le statut de Jérusalem en tant que future capitale de deux États. Il est important de préserver cet horizon politique, et nous espérons que les États-Unis pourront apporter leur plein appui à la solution à deux États, mentionnée hier par le président des États-Unis.*

*Le ministre Asselborn se joint aux appels de la communauté internationale adressés aux acteurs sur le terrain et aux responsables dans la région pour qu'ils fassent preuve de calme et de retenue afin d'éviter une nouvelle éruption de violence et tout autre action qui ne ferait qu'éloigner la perspective d'une paix juste et durable au Proche-Orient. »*